



DEPARTEMENT DE LA VIENNE  
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

## DELIBERATION

### SEANCE DU CCAS DU 25 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le CCAS légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Thuré, salle de réunion.

Date de la convocation : 19/03/2025

**Etaient présents :** Dominique CHAINE, Paulette POUPIN, Céline VRILLAC, Bertrand FRAPPE, Maryline CUNHA RIBEIRO, Alain PEAN, Michelle VAUCELLE, Frédérique LEDOUX, Maryse MANCEAU.

**Etaient représentés :**

**Etaient absents et non représentés :** Marie-Paule TIFFAULT, Sylvie GIRARD.

**Secrétaire de séance :** Paulette POUPIN.

\*\*\*\*\*  
**2025-02 VOTE DU COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2024–  
BUDGET CCAS.**

Le Compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Sur le plan de la conformité des opérations, il est constaté que le montant des titres de recettes et des mandats de paiement ordonnancés au titre de l'exercice 2024 est strictement identique au compte administratif 2024 de la Commune. Compte tenu de ces éléments d'information, il est proposé d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal de l'exercice 2024.

Le compte administratif rapproche les prévisions inscrites au budget au niveau du chapitre des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur pour approbation.

Avant la séance de débat puis de vote du compte administratif, le conseil d'administration élit M. Alain PEAN président de séance.

Le Président, Dominique CHAINE, s'est retiré au moment du vote.

\*\*\*\*

**CONSIDERANT** la présentation du compte de gestion pour l'année 2024 ;

**CONSIDERANT** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

AR Prefecture

086-268603073-20250325-2025\_02-DE

Reçu le 27/03/2025

Publié le 27/03/2025

CCAS – 26 Mars 2025 - Salle de réunion – Mairie de Thuré

CONSIDERANT la présentation du compte administratif pour l'année 2024 ;

\*\*\*\*\*

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

- **APPROUVE** le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2024.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- **ADOPTE** le compte administratif 2024 et arrête ainsi les comptes :

#### Fonctionnement

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Prévues :	16 997.70 €	Prévues :	16 997.70 €
Réalisées :	11 463.46 €	Réalisées :	18 535.37 €

#### Résultat de clôture de l'exercice

Fonctionnement :	+ 7 071.91 €
Résultat global :	+ 7 071.91 €

\*\*\*\*\*

<b>Votants</b>	<b>8</b>
<b>Pour</b>	<b>8</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

Pour extrait conforme au registre des  
délibérations du conseil d'administration du CCAS de Thuré  
Fait à Thuré le **26 MARS 2025**

Le Président,  
Dominique CHAINE



AR Prefecture

086-268603073-20250325-2025\_02-DE  
Reçu le 27/03/2025  
Publié le 27/03/2025

CCAS - 26 Mar 2025 - Salle de réunion - Mairie de Thuré